

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2025
--

(...)

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 se soldant par un bénéfice net comptable de 1.129.625 euros, de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	1.129.625 euros
Report à nouveau antérieur (bénéficiaire)	42.034.552 euros
Bénéfice distribuable	43.164.177 euros
Affectation à la réserve légale	0 euro
Dividendes à l'Associé Unique	20.000.000 euros
Report à nouveau	23.164.177 euros

Le solde du compte de Report à nouveau est ainsi porté de 42.034.552 euros à 23.164.177 euros.

Ce dividende d'un montant de 20.000.000 euros sera mis en paiement conformément aux dispositions de l'article L. 232-13 du Code de commerce.

La réserve légale est, à la date des présentes, intégralement dotée.

L'Associé Unique prend acte que les distributions de dividendes au cours des 3 exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Montant du dividende distribué
2023-2024	0 €
2022-2023	0 €
2021-2022	15.000.000 €

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2025 font apparaître des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts sous le nom de « Dépenses Somptuaires » pour un montant de 57 197 euros.

(...)

Extrait certifié conforme par le Président

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.yousign.com.

Monsieur Michel BASSOT
Président

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		Bigben Connected										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2																	
Adresse de l'entreprise		396 Rue de la Voyette 59273 FRETIN										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numéro SIRET*		4 0 3 3 6 1 4 3 9 0 0 0 6 6										Néant		*																	
												Exercice N clos le,		3 1 0 3 2 0 2 5																	
												Brut		Amortissements, provisions		Net															
												1		2		3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																		
		Frais de développement *	CX										CQ																		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		67 008 11 289																
		Fonds commercial (1)	AH										AI		73 524																
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK		679 943 134 916																
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM																		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO																		
		Constructions	AP										AQ		394 422 15 277																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		773 432 927 834																
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		374 384 86 865																
		Immobilisations en cours	AV										AW																		
		Avances et acomptes	AX										AY		85 720																
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT																		
		Autres participations	CU										CV		11 799																
		Créances rattachées à des participations	BB										BC																		
		Autres titres immobilisés	BD										BE																		
		Prêts	BF										BG		1 161 040																
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		202 634																
TOTAL (II)		BJ										BK		2 289 190 2 710 898																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL										BM																		
		En cours de production de biens	BN										BO																		
		En cours de production de services	BP										BQ																		
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS																		
		Marchandises	BT										BU		14 936 012 27 019 604																
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW		245 517																
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		999 562 19 392 149																
		Autres créances (3)	BZ										CA		22 973 412																
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC																		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD										CE																		
		Disponibilités	CF										CG		5 683 259																
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH										CI		611 883																
TOTAL (III)		CJ										CK		15 935 574 75 925 823																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																													
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																													
Écarts de conversion actif * (VI)		CN												15 925																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		18 224 764 78 652 646																	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		18 310 104											
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Bigben Connected		Néant	*
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 977 074)	DA	2 977 074		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	297 707		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	334 674		
	Report à nouveau	DH	42 034 551		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 129 625		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	46 773 632		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 925		
	Provisions pour charges	DQ	129 323		
	TOTAL (III)	DR	145 248		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 965		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	385 195		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 191 734		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 006 478		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	10 039 130		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	84 264		
	TOTAL (IV)	EC	31 733 766		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	78 652 646		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	Écart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 733 766		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26 965		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Bigben Connected							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	88 229 002	FB	6 925 169	FC	95 154 171	
	biens *		FD		FE		FF		
	Production vendue services*		FG	2 033 126	FH		FI	2 033 126	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	90 262 128	FK	6 925 169	FL	97 187 297	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	79 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	16 596 416	
	Autres produits (1) (11)						FQ	205 741	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	114 069 288	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	66 921 136
Variation de stock (marchandises)*						FT	2 033 778		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	382 396		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	13 349 743		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	526 295		
Salaires et traitements*						FY	5 814 453		
Charges sociales (10)						FZ	2 563 577		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*						GA	430 245
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	22 220
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	14 940 113
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	174 500		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	107 158 456		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	6 910 832	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	46 585	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	506 296	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	53 883	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	21 908	
	Différences positives de change						GN	202 474	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	831 146	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	15 925	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	181 085	
	Différences négatives de change						GS	362 849	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	559 858	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	271 288	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	7 182 120	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise Bigben Connected										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	702
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	950 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	950 702
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 021 403
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	3 205
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	6 024 608
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(5 073 907)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	270 214
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	708 374
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	115 851 136
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	114 721 511
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 129 625
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *								HP	
		- Crédit - bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	552 882
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	495 472
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	489 972
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	27 891
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A6	A9
		dont cotisations facultatives Madelin								A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Dons et libéralités								495 472			
Rappel / contrôle fiscal								5 523 931			
Reprise prov CF									950 000		
divers								3 205	702		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		
divers								2 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : Bigben Connected										Néant		*						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	963 807		KE			KF	2 874				
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2			KP	409 699		KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3			KS	1 284 753		KT			KU	416 513	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV			KW			KX			
		Matériel de transport *							KY	6 507		KZ			LA	230		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	401 565		LC			LD	52 947		
		Emballages récupérables et divers *							LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ					
	Avances et acomptes						LK			LL			LM	85 720				
	TOTAL III						LN	2 102 524		LO			LP	555 410				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T				
		Autres participations						8U	11 799		8V			8W				
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 306 637		1U			1V	57 036					
TOTAL IV						LQ	1 318 437		LR			LS	57 036					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	4 384 767		ØH			ØJ	615 321					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV			LW	966 681		1X					
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS			MG			MH	409 699		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ			MK	1 701 266		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU			MM			MN			MO				
		Matériel de transport			IV			MP			MQ	6 737		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	454 513		MU				
		Emballages récupérables et divers*			IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes			NC			ND			NE	85 720		NF					
	TOTAL III			IY			NG			NH	2 657 934		NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW					
	Autres participations			IØ			ØX			ØY	11 799		ØZ					
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C			2D					
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E			2F	1 363 674		2G					
	TOTAL IV			I3			NJ			NK	1 375 473		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			ØK			ØL	5 000 088		ØM						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **Bigben Connected** Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	622 151	PF	124 800	PG		PH	746 951
TOTAL I		RK	622 151	RM	124 800	RN		RO	746 951
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	389 027	PW	5 395	PX		PY	394 422
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	527 098	QA	246 334	QB		QC	773 432
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 507	QI	200	QJ		QK	6 706
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	314 161	QM	53 517	QN		QO	367 678
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 236 793	QV	305 445	QW		QX	1 542 239
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 858 945	ØP	430 245	ØQ		ØR	2 289 190

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise								Bigben Connected		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	21 908	4U	15 925	4V	21 908	4W	15 925		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	107 103	4Y	22 220	4Z		5A	129 323		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z	129 010	TV	38 145	TW	21 908	TX	145 248		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
	- corporelles	6E		6F		6G		6H			
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X			
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	16 047 702	6P	14 936 012	6R	16 047 702	6S	14 936 012		
	Sur comptes clients	6T	1 054 203	6U	4 101	6V	58 742	6W	999 562		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	950 000	6Y		6Z	950 000	7A			
	TOTAL III	7B	18 051 905	TY	14 940 113	TZ	17 056 444	UA	15 935 574		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 180 915	UB	14 978 258	UC	17 078 352	UD	16 080 821		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	14 962 333	UF	16 106 444					
		- financières	UG	15 925	UH	21 908					
		- exceptionnelles	UJ		UK	950 000					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Bigben Connected										Néant ☐		*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)					UP	1 161 040	UR		US	1 161 040	
	Autres immobilisations financières					UT	202 634	UV		UW	202 634	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	396 473			396 473		
	Autres créances clients					UX	19 995 237	19 995 237				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)					Z1						
	Personnel et comptes rattachés					UY	23 823	23 823				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	16 980	16 980				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	2 994 965	2 994 965				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP	5 968	5 968				
	Groupe et associés (2)					VC	17 913 631			17 913 631		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	2 018 045	2 018 045				
	Charges constatées d'avance					VS	611 883	611 883				
TOTALUX					VT	45 340 679	VU	25 666 901	VV	19 673 777		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG	26 965	26 965					
		à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	385 195	385 195					
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	18 191 734	18 191 734					
Personnel et comptes rattachés					8C	912 119	912 119					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	685 982	685 982					
collectivités publiques	État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 174 613	1 174 613					
	Obligations cautionnées				VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	233 765	233 765					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J							
Groupe et associés (2)					VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	10 039 130	10 039 130					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*					Z2							
Produits constatés d'avance					8L	84 264	84 264					
TOTALUX					VY	31 733 766	VZ	31 733 766				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : Bigben Connected		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/03/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	1 129 625			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	57 197				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	17 238				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	338 044	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	1 005 657			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8			
	- imposées aux taux de 0 %								ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	6 041 311		
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	8 589 072		
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	279 894	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
	- imposées au taux de 0 %								WH			
	- imposées au taux de 19 %								WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Avantages sur les crédits et exonérations *	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quinzièmes A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 treizièmes)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdécies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quinzièmes)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG	1 263 208	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 543 102
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	7 045 971	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	7 045 971	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise Bigben Connected

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise Bigben Connected

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>Bigben Connected</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	661 770
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PERTE DE CHANGE			8X	15 925	8Y 21 908
PIDR			8Z	22 220	9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
PARTICIPATION			9K	270 214	9L 225 838
C3S			9M	26 162	9N 29 508
TVS			9P	3 523	9R 2 640
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	338 044	YO 279 894
à reporter au tableau 2058-A :			▼		▼
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise Bigben Connected										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	37 389 490	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	4 645 062 255		ZD						
	Prélèvements sur les réserves		ØE			ZE						
			ØF	42 034 551		ZF						
	TOTAL I					ZG	42 034 551					
										ZH	42 034 551	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS	177 763				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	3 687 160				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	1 130 905	XQ	1 130 905				
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	185 792				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 193 656				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	20				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	7 152 210				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	13 349 743				
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	80 867				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	445 428				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	526 295				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	18 312 050				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	15 397 901				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	5 964 348				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5,31	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	7 045 971	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	14 145 849	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	32099297700050					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>Bigben Connected</u>					Néant ☐ *			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
•		.	f	.	...	†		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
‡		q	r	S				
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)			
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪				(Ventilation par taux)			
				(C)				

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise Bigben Connected

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Bigben Connected

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : Bigben ConnectedNéant ☐ *

☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

• Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☒ ou 12,8 % •.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine •		Moins-values à 12,8 % ,	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % f	Solde des moins-values à 12,8 % ”
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine •		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ...	Solde des moins-values à reporter col. o = k + l - m - n †
		À 19 % ou à 15 % ,	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice f	À 15 % ou à 19 % ”		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Bigben Connected</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice •	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ,	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ...		
		donnant lieu à complément d'impôt f	ne donnant pas lieu à complément d'impôt „			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

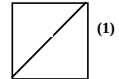
Désignation de l'entreprise : Bigben Connected				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01042024		et clos le : 31032025		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	116		
dont apprentis				YF	11		
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	97 187 297		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	97 187 297		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	205 741		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	79 833		
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	489 972		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	775 547		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	64 816 400		
Variation négative des stocks				OQ	2 033 778		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	13 947 471		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	174 500		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	80 972 149		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	16 990 695	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	16 990 695		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	97 187 297		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	116		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	125 364 983		
Période de référence		GY	du	01042024	GZ	au	31032025
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31032025	N° SIRET	40336143900066
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Bigben Connected		
ADRESSE (voie)	396 Rue de la Voyette		
CODE POSTAL	59273	VILLE	FRETIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	64719
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	64719

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SA	Dénomination	BIG BEN INTERACTIVE		
N° SIREN (si société établie en France)	320992977	% de détention	100,	Nb de parts ou actions	64719
Adresse :	N° 396	Voie	RUE DE LA VOYETTE - CRT 2		
	Code Postal 59273	Commune	FRETIN	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 5

N° SIRET 4 0 3 3 6 1 4 3 9 0 0 0 6 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Bigben Connected

ADRESSE (voie) 396 Rue de la Voyette

CODE POSTAL 59273

VILLE FRETIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique STE Dénomination BIGBEN CONNECTED POLSKA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99.9

Adresse : N° Voie ZWIRKI I WIGURY 16 B

Code Postal 02-092 Commune WARSAWA - POLOGNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2025	
Exercice ouvert le		01042024	et clos le		31032025
Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
Bigben Connected SAS 396 396 Rue de la Voyette 59273 FRETIN France			396 396 Rue de la Voyette 59273 FRETIN		
SIRET 40336143900066					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SA BIGBEN INTERACTIVE SA			SIRET : 32099297700050		
396 RUE LA VOYETTE - CRT 2 - FRETIN 59814 LESQUIN CEDEX					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Commerce de Gros de Composants		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		7 045 971	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé NAVISION					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA			Date : 15072025 Lieu : FRETIN Qualité : Directeur Financier Nom du signataire : M Lionel VIEUX		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01042024

ET CLOS LE

31032025

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée Bigben C
396 396 Rue de la Voyette
CRT2

59273 FRETIN

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 15072025

Signature,

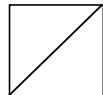
Nom et qualité du signataire



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-H-SD

(01- 2025)



(1)

N° de dépôt

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**Néant ☐ ***IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)**

EXERCICE CLOS LE	31032025	N° SIRET	40336143900066
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Bigben Connected SAS		
ADRESSE (voie)	396 396 Rue de la Voyette CRT2		
CODE POSTAL	59273	VILLE	FRETIN

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique	SA	Dénomination	BIG BEN INTERACTIVE	
N° SIREN (si société établie en France)	320992977	% de détention	100	
Adresse :	N° 396	Voie	RUE DE LA VOYETTE - CRT 2	
	Code postal 59273	Commune	FRETIN	Pays FR

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;



N° de dépôt

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

☐ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE	31032025	N° SIRET	40336143900066
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Bigben Connected SAS		
ADRESSE (voie)	396 396 Rue de la Voyette CRT2		
CODE POSTAL	59273	VILLE	FRETIN

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique	STE	Dénomination	BIGBEN CONNECTED POLSKA	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99.9	
Adresse :	N°	Voie	ZWIRKI I WIGURY 16 B	
	Code postal 02-092	Commune	WARSAWA - POLOGNE	Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		291 562	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		495 472	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	
489 972	05/03/2025	823652409	ASS LES COMPAGNONS DE L'ESPOIR 126 RUE DU MARE 59283 RAIMBEAUCOURT			
1 000	25/04/2024	824913057	ASS ACADIA DONS CHIENS D'ASSISTANCE 295 CHEMIN 26250 LIVRON SUR DROME			
1 000	11/06/2024	837953579	ASS LA NUIT DU HANDICAP 90 AVENUE DE SUFFREN 75009 PARIS			
500	18/10/2024	433889292	ASS FCM VAUREAL DONS ASSOCIATION SPORTIVE FOOT 95490 VAUREAL			
1 000	06/12/2024	849544663	ASS NANTZELLES RALLYE AICHA DES GAZELLES 2025 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE			
2 000	11/02/2025	839667722	ASS TEAM OUEST RACING DON 2025 8 Rue Victor Hu 49450 SEVREMOINE			



BIGBEN CONNECTED

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2025

Fiduciaire Métropole Audit

Commissaire aux comptes

American Institute of Certified Public Accountant International Affiliate



Fiduciaire Métropole Audit
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 ROUBAIX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

BIGBEN CONNECTED

Société par actions simplifiée
396 rue de la Voyette 59273 FRETIN
403 361 439 R.C.S LILLE METROPOLE

A l'Associé unique de la société BIGBEN CONNECTED,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIGBEN CONNECTED relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Stocks » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes d'évaluation et de dépréciation des stocks appliqués par votre société.

Le paragraphe « Contrôle fiscal » de la note « Faits caractéristiques » de l'annexe détaille les impacts comptabilisés au titre du contrôle fiscal dont a fait l'objet votre société sur la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2013.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus sur la base des éléments disponibles à ce jour et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs ne concordent pas avec les données sous-tendant la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 25 septembre 2025,

Le Commissaire aux comptes

Fiduciaire Métropole Audit

François CREQUY
Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	78 298	67 008	11 289	15 326
	Fonds commercial (1)	73 524		73 524	73 524
	Autres immobilisations incorporelles	814 859	679 943	134 916	252 805
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	409 699	394 422	15 277	20 672
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 701 266	773 432	927 834	757 654
	Autres immobilisations corporelles	461 249	374 384	86 865	87 404
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	85 720		85 720	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mises en équival.				
	Autres participations	11 799		11 799	11 799
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 161 040		1 161 040	1 114 455
	Autres immobilisations financières	202 634		202 634	192 183
TOTAL (II)		5 000 088	2 289 189	2 710 898	2 525 823
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	41 955 616	14 936 012	27 019 604	27 941 692
	Avances et Acomptes versés sur commandes	245 517		245 517	1 191 701
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	20 391 710	999 562	19 392 148	22 494 073
	Autres créances	22 973 412		22 973 412	16 518 096
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	5 683 259		5 683 259	9 256 930
	Charges constatées d'avance	611 883		611 883	388 341
	TOTAL (III)	91 861 397	15 935 574	75 925 823	77 790 832
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	15 925		15 925	21907.63
TOTAL ACTIF (I à VI)		96 877 410	18 224 763	78 652 646	80 338 562
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				18 310 104	12 490 514
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 977 074	2 977 074
	RESERVES		
	Réserve légale	297 707	297 707
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	334 674	334 674
	Report à nouveau	42 034 551	37 389 490
	Résultat de l'exercice	1 129 625	4 645 062
	Subvention d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	46 773 632	45 644 007
Autres fonds	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	15 925	21 908
	Provisions pour charges	129 323	107 103
	Total des provisions	145 248	129 010
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 965	7 761
	Emprunts et dettes financières divers	385 195	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		948 197
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 191 734	20 784 296
	Dettes fiscales et sociales	3 006 478	3 385 675
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 039 130	9 388 108
	Produits constatés d'avance (1)	84 264	51 507
	Total des dettes	31 733 766	34 565 545
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	78 652 646	80 338 562
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		31 733 766	33 617 347
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		26 965	7 761

Compte de Résultat ½

		Etat exprimé en euros		31/03/2025	31/03/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	88 229 002	6 925 169	95 154 171	97 035 477
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 033 126		2 033 126	1 581 813
	Montant net du chiffre d'affaires	90 262 128	6 925 169	97 187 297	98 617 290
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			79 833	52 648
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			16 596 416	12 709 335
	Autres produits			205 741	191 531
	Total des produits d'exploitation (1)			114 069 288	111 570 806
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			66 921 136	71 044 501
	Variation de stock			2 033 778	(4 206 121)
	Achats de matières et autres approvisionnements			382 396	407 084
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			13 349 743	12 731 754
	Impôts, taxes et versements assimilés			526 295	562 537
	Salaires et traitements			5 814 453	5 642 542
	Charges sociales du personnel			2 563 577	2 457 021
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	-sur immobilisations			430 245	324 540
	-charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	-sur immobilisations			14 940 113	16 116 660
	-sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			22 220	14 774
	Autres charges			174 500	115 166
	Total des charges d'exploitation (2)			107 158 456	105 210 457
RESULTAT D'EXPLOITATION				6 910 832	6 360 349

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/03/2025	31/03/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 910 832	6 360 349
Opéra. Comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	46 585	51 884
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	506 296	132 698
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	53 883	24 361
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	21 908	
	Différences positives de change	202 474	133 975
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	831 146	342 919
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 925	21 908
	Intérêts et charges assimilées (4)	181 085	88 573
	Différences négatives de change	362 849	136 442
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	559 858	246 923
RESULTAT FINANCIER		271 288	95 996
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		7 182 120	6 456 345
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	702	154 438
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	950 000	
	Total des produits exceptionnels	950 702	154 438
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 021 403	184 556
	Sur opérations en capital	3 205	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 988
	Total des charges exceptionnelles	6 024 608	186 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 073 907)	(32 106)
PARTICIPATION DES SALAIRES		270 214	225 813
IMPOTS SUR LES BENEFICES		708 374	1 553 364
TOTAL DES PRODUITS		115 851 136	112 068 162
TOTAL DES CHARGES		114 721 511	107 423 101
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 129 625	4 645 062
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		552 882	184 583
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les états financiers sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, en précisant que celui-ci correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite

Le bilan de l'exercice présente un total de **78 652 646** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **115 851 136** euros et un total **charges** de **114 721 511 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 129 625** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité.

Les coûts de développement informatique sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de 3 à 4 ans selon la méthode linéaire.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, diminuées du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Installations internet | 3 à 7 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillages | 4 à 10 ans |
| - Installations générales, agencements | 7 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau | 4 ans |

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que besoin.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises valorisées au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

A chaque clôture, les articles en stock sont dépréciés comme suit :

- Il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité et de la rotation des stocks.

Par ailleurs, les stocks considérés comme invendables, en raison de leur obsolescence ou de leur faible rotation, sont isolés et dépréciés à 100% dans l'attente de leur destruction.

Créances

Les créances clients proviennent des ventes de biens réalisées par la société dans le cadre de son activité.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Affacturage

Depuis 2013, la société a mis en place un contrat d'affacturage non déconsolidant avec la banque PALATINE. Ce contrat permet la cession de créances commerciales à l'affactureur sans transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances, conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes annuels.

Les créances cédées dans le cadre de ce contrat d'affacturage non déconsolidant restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Clients et comptes rattachés ». Le produit de la cession est comptabilisé en trésorerie, et une dette envers l'affactureur est constatée dans les comptes de passif tant que les créances n'ont pas été définitivement réglées par les débiteurs.

Les frais d'affacturage (commissions, intérêts, etc.) sont comptabilisés en charges financières ou en charges d'exploitation selon leur nature.

Au 31/03/2025, le montant des créances cédées au factor représente 12.3 M€ contre 11.9 M€ au 31/03/24.

Autres créances

Les « autres créances » dont le total est de 22 973 k€ comprennent essentiellement les avances consenties à la société Bigben Interactive pour 17 858 k€ (6 522 k€ au 31.03.2024), des avoirs fournisseurs pour 2 014 k€ et la TVA sur avoirs à établir pour 1 663 k€.

Opérations en devises

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de la clôture. La conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

En application du règlement ANC 2015-05 du 2-7-2015, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont classés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier depuis le 1^{er} janvier 2017.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management de la société peut faire en date de clôture, de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions constituées couvrent essentiellement des risques sur litiges sociaux et commerciaux

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque la société transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Evènements postérieurs à la clôture

La direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques

Evènements significatifs de la période

Contrôle fiscal

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'Administration fiscale sur la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'Administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés.

Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'Administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9 k€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2020/21, la société a envoyé des mémoires à l'Administration fiscale pour défendre sa position. Le Tribunal administratif de Lille ayant, dans un jugement du 28 octobre 2021, rejeté ses arguments, la société a versé 5,5 m€ à l'Administration fiscale en fin d'année 2021 y compris les intérêts de retard et a poursuivi la procédure contentieuse qui lui permet de faire valoir ses droits en contestant ce jugement par le biais d'un mémoire déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Douai en décembre 2021. La société a enregistré au 2ème semestre 2021/22 en contrepartie de cette sortie de trésorerie de 5,5 m€ une créance fiscale du même montant à l'actif du bilan. Une provision a été comptabilisée en déduction de la créance au 31 mars 2022, à hauteur du risque maximum estimé par la Direction du groupe de non-recouvrement de la créance, conformément aux règles comptables applicables.

Par décision du 26/10/23, la Cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête de la société BIGBEN CONNECTED relative au litige qui l'oppose à l'administration fiscale en matière de TVA.

La société appuyée par ses conseils juridiques, soutient que ses droits n'ont pas été respectés dans les décisions de la justice administrative et a ainsi adressé une requête sommaire le 22/12/2023 suivi d'un mémoire complémentaire le 21/03/2024 devant le conseil d'état, portant sur la régularité de la procédure ainsi que le bien fondés des impositions. Cette requête a été enregistrée par le conseil d'état et sera jugée prochainement.

Par décision du 09/05/25, le Conseil d'Etat a jugé que la cour administrative d'appel de Douai n'a pas commis d'erreur de droit en jugeant que l'administration fiscale était fondée à remettre en cause le bénéfice de l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée pour les opérations en litige, et a rejeté la requête de la société BIGBEN CONNECTED.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Une charge exceptionnelle a donc été comptabilisée dans les comptes de la société pour le montant net de la créance fiscale antérieurement constatée.

La société BIGBEN CONNECTED a toutefois décidé de continuer à faire valoir ses droits et de porter le dossier devant de la cour Européenne des Droits

Autres informations

Avantages au personnel

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées. Les engagements résultant de régimes à prestation définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Le principal régime à prestation définies existant au niveau de la société concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite).

Au 31 mars 2025, la provision constatée par la société est de 129 323 euros.

Cette évaluation prend en compte :

- Les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré,
- Le taux de revalorisation des salaires estimé à 2%,
- L'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over,
- Le taux de turn-over pris en compte est dégressif suivant l'âge du salarié :
- La probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- La mise à la retraite à l'initiative du salarié,
- Un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 3.55%.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales hypothèses :

	31-mars-25	31-mars-24
Taux d'actualisation	3.55%	3.40%
Taux d'inflation	2.0%	2.0%
Taux de revalorisation des salaires	2.0%	2.0%

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants :

Pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas communiquée.

Identité de la société consolidante :

La société Bigben Connected est consolidée au sein du groupe Bigben Interactive par intégration globale.

Bigben Interactive : Société Anonyme au capital de 37.077.940 €

Siège social : 396-446 rue de la Voyette, CRT 2, 59273 Fretin.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la société Bigben Connected est placée sous le régime de l'intégration fiscale avec la société Bigben Interactive. La charge d'impôt dans Bigben Connected est comptabilisée comme en l'absence d'intégration.

Variation des stocks (en €)

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises	41 955 616	43 989 394		-2 033 778
Dépréciation	14 936 012			
Stock net	27 019 604			

Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance est de 611.883 k€ au 31 mars 2025 pour 388.341 k€ au 31 mars 2024.

Le poste est principalement constitué de loyers et charges locatives facturés d'avance (240 k€) de primes d'assurance liées à la flotte automobile ainsi que des dépenses relatives au séminaire de juin 2025.

Produits constatés d'avance

Au 31 mars 2024, le montant des produits constatés d'avance était de 51.507 €.

Au 31 mars 2025, le montant des produits constatés d'avance est de 84.264 €

Ce produit constaté d'avance était constitué de marchandises facturées mais dont le transfert de propriété n'était pas encore réalisé au 31 mars 2025.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Détail des charges à payer (en €)

	mars-25	mars-24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus	26 965	7 761
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures a recevoir	5 567 047	5 808 019
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisionnées pour congés à payer	472 693	458 825
Primes a verser	157 662	189 964
Participation des salariés	270 214	225 813
Charges sociales sur congés payés, primes et participation	277 192	278 604
Contribution et taxes diverses	242 153	252 429
Autres dettes		
Clients - Avoir à établir	10 037 186	9 388 108
Total charges à payer	17 051 112	16 609 523

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Résultat exceptionnel (en €)

	mars-25	mars-24
Total des produits exceptionnels	950 702	154 438
Produits exceptionnels sur opération de gestion	702	154 438
Reprise de provisions exceptionnelles	950 000	0
Provision pour dépréciation créance d'état	950 000	
Provision pour litige		
Total des charges exceptionnelles	6 024 608	186 544
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 021 403	184 556
Charges diverses	2 000	132 416
Rappel Contrôle fiscal 2011-2023	5 523 931	
Dons et libéralités	495 472	52 140
Charges exceptionnelles sur opération en capital	3 205	0
Charges diverses	3 205	
Dotations exceptionnelles	0	1 988
Provision pour risque	0	1 988
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 073 907	-32 106

Contrôle fiscal 2011-2013

Suite rejet de notre requête par le conseil d'Etat concernant le contrôle fiscal, la créance d'état constituée en 2022 de 5 523 931 € a été comptabilisée en charges exceptionnelles. La provision pour dépréciation correspondante de 950 000 € a fait l'objet d'une reprise sur la période.

Dons à des œuvres d'intérêt général

La société a effectué des dons auprès de diverses associations pour une valeur totale de 495 472 €, dont 489 972 € en nature au profit de l'association « Les compagnons de l'espoir ».

Ces dons remplissent les conditions nécessaires à l'ouverture d'un droit à la récupération d'impôt.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Transfert de charges

Au 31 mars 2025, le montant des transferts de charges est de 490 k€, celui ci comprend principalement le don de marchandises effectué auprès de l'association « Les compagnons de l'espoir » (cette écriture permet de transférer au niveau du résultat exceptionnel les dons effectués)

Au 31 mars 2024, le montant des transferts de charges était de 3 k€, ce montant comprenait :

- des transferts de charges diverses.

Transactions conclues entre parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.a.p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	963 807		2 874			966 681
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	963 807		2 874		0	966 681
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agent aménagement	409 699					409 699
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 284 753		416 513			1 701 266
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	6 507		230			6 737
	Matériel de bureau, mobilier	401 565		52 947			454 513
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			85 720			85 720	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 102 524		555 410		0	2 657 935	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	11 799					11 799
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 306 637		57 036			1 363 674
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 318 436		57 036			1 375 473
TOTAL		4 384 767		615 321		0	5 000 088

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	ais d'établissement et de développement				
	autres	622 151	124 800		746 951
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	622 151	124 800		746 951
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencet aménagement	389 027	5 395		394 422
	Instal technique, matériel outillage industriels	527 098	246 334		773 432
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 507	200		6 706
	Matériel de bureau, mobilier	314 161	53 517		367 678
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 236 793	305 445	0	1 542 239
TOTAL		1 858 945	430 245	0	2 289 190

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données au clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	21 908	15 925	21 908	15 925
	Pour pensions et obligations similaires	107 103	22 220		129 323
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	129 010	38 145	21 908	145 248
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur Immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	16 047 702	14 936 012	16 047 702	14 936 012
	Sur comptes clients	1 054 203	4 101	58 742	999 562
	Autres	950 000		950 000	0
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	18 051 905	14 940 113	17 056 444	15 935 574
TOTAL GENERAL		18 180 915	14 978 258	17 078 352	16 080 821
Dont dotations et reprises { -d'exploitation -financières -exceptionnelles			14 962 333 15 925	16 106 444 21 908 950 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/03/2025	1 an au plus	plus d'un an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 161 040		1 161 040
	Autres immobilisations financières	202 634		202 634
	Clients douteux ou litigieux	396 473		396 473
	Autres créances clients	19 995 237	19 995 237	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	23 823	23 823	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 980	16 980	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 994 965	2 994 965	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 968	5 968	
	Groupe et associés (2)	17 913 631		17 913 631
	Débiteurs divers	2 018 045	2 018 045	
	Charges constatées d'avances	611 883	611 883	
	TOTAL DES CREANCES	45 340 679	25 666 901	19 673 777
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	26 965	26 965		
	Emp. dettes ets de crédit à plus de 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	385 195	385 195		
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 191 734	18 191 734		
	Personnel et comptes rattachés	912 119	912 119		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	685 982	685 982		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 174 613	1 174 613		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	233 765	233 765		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	10 039 130	10 039 130		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	84 264	84 264		
	TOTAL DES DETTES	31 733 766	31 733 766		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/03/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	73 524	
TOTAL	73 524	

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/03/2025	31/03/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	161 040	114 455	46 585	40.70
Autres créances clients	202 748	350 714	(147 966)	(42.19)
Autres créances	1 506 810	2 220 967	(714 157)	(32.16)
TOTAL	1 870 599	2 686 136	(815 538)	(30.36)

Le poste « Autres immobilisations financières » correspond aux intérêts à recevoir de la filiale polonaise.

Le poste « Autres créances » comprend essentiellement des « avoirs fournisseurs à recevoir » pour 1 476 k€ (2 194 k€ au 31 03 2024).

Capital social

Etat exprimé en euros				
	31/03/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS/PARTS SOCIALES	Du capital social début d'exercice	64 719	46	2 977 074
	Emises pendant l'exercice		0	
	Remboursées pendant l'exercice		0	
	Du capital social fin d'exercice	64 719	46	2 977 074

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/03/2024	Affectation du Résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2025
Capital social	2 977 074				2 977 074
Primes d'émission, de fusion, d'apport...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	297 707				297 707
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	334 674				334 674
Report à nouveau	37 389 490	4 645 062			42 034 552
Résultat de l'exercice	4 645 062	(4 645 062)		1 129 625	1 129 625
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	45 644 007			1 129 625	46 773 632
Date de l'assemblée générale					
Dividendes attribués					
¹ dont dividende provenant du résultat n-1					
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1		45 644 007			
² dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure		1 129 625			

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	88 229 002	6 925 169	95 154 171
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	2 033 126		2 033 126
TOTAL	90 262 128	6 925 169	97 187 297

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		7 182 120	708 374	6 473 746
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(5 344 121)		(5 344 121)
RESULTAT COMPTABLE		1 837 999	708 374	1 129 625

(1) Après retraitements fiscaux.

Le taux d'imposition retenu est le taux de 25% auquel a été ajouté la contribution de 3,30%.
L'impôt sur les sociétés inscrit au compte de résultat s'élève à 1 005 657€ car il comprend un profit de crédit impôt mécénat pour 297 283€

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/03/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Effets escomptés non échus		177 763	
		177 763	
Avals, cautions et garanties			
Lettre de confort émise par la société BigBen Interactive			1 300 000
			1 300 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
		129 323	
		129 323	
Autres engagements			
Garantie hypothécaire donnée par BigBen Interactive dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal			
Total des engagements financiers (1)		307 086	1 300 000
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/03/2025

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	
	Autres	41 668
	Participation des salariés	270 214
	Contribution C3S	26 162
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		338 044

Effectif moyen

31/03/2025

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	48
	Professions intermédiaires	40
	Employés	27
	Ouvriers	
	TOTAL	114

Filiales et participations

31/03/2025	Etat exprimé en euros	Capital	Réserves et report a nouveau avant affectation de résultat	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenues	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés			11 950	949 398	99,9	11 799
1. Filiales (Plus de 50%)						
BigBen Connected Polska Zwirki i Wigury 16 B - Varsovie - Pologne						
2. Participations (10 à 50%)						